



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

RAPPORT ANNUEL 2025



**SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS**

Ambonnay

Avenay Val d'Or

Aÿ- Champagne
(Anciennes communes d'Aÿ,
Bisseuil et Mareuil sur Aÿ)

Bouzy

Champillon

Dizy

Fontaine sur Aÿ

Germaine

Hautvillers

Mutigny

Nanteuil la Forêt

Saint-Imoges

Tours sur Marne

Val de Livre
(Anciennes communes de
Louvois et Tauxières-Mutry)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L2224-5, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. L'article L. 2224-17-1 du CGCT2015 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Enfin, le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 décrit de nouveaux indicateurs à insérer dans le présent rapport depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce document est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet **www.ccgvm.com**

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- les indicateurs techniques concernent les modes de collecte, les résultats, les déchetteries, les bacs de collecte, la nature des traitements et de la valorisation proposés.

- les aspects juridiques et économiques concernent les relations contractuelles (part des activités en régie/contrats) et le budget du service.

**Communauté de Communes de la
Grande Vallée de la Marne**

9-11 Boulevard Charles de Gaulle

51160 AY-CHAMPAGNE

03-26-56-95-20

www.ccgvm.com

info@ccgvm.com

Lexique

AV : Apport Volontaire, l'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

BCMPJ : Briques, Cartons, Métaux, Plastiques, Journaux (flux des « recyclables hors verre »)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (exemple : REFIOM)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, acides, bases, etc.).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : tout équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou accumulateur.

DMA : Les DMA sont les déchets collectés en porte à porte (ménages et petits professionnels assimilés aux ménages) ainsi que les déchets des déchetteries (hors gravats). Les déchets des communes (espaces verts, balayuse, manifestations, etc.) ne sont pas considérés comme DMA.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux : regroupent les DDS, DEEE, lampes, piles, etc.

ELA : Emballages des Liquides Alimentaires, également appelés Briques alimentaires ou Tétra

EMR : Emballages Ménagers Recyclables, tous déchets recyclables (hors papiers)

GEM : Gros Electroménager. Il en existe deux catégories : les GEM froid (exemples : réfrigérateur, congélateur, etc.) et les GEM hors froid (exemples : four, lave-linge, etc.)

J.R.M : Journaux, Revues, Magazines.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : ce sont les déchets ménagers et assimilés ramassés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

P.A.P : Porte à Porte, les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

P.E.T : Polyéthylène Téréphtalate : matière plastique recyclable (bouteilles et flacons simples).

PEHD : Polyéthylène Haute Densité : matière plastique recyclable (bouteilles et flacons complexes : flacons de produits détergents, bouteilles de lait, bouchons de boissons gazeuses).

Redevance Spéciale : service de collecte proposé aux producteurs de déchets assimilés aux ménages (petites entreprises, artisans...) pour leurs déchets courants, hors DIB (traitement sans sujétion technique particulière).

R.E.P : Responsabilité Elargie du Producteur : en collaboration avec les éco-organismes agréés par l'Etat, les producteurs doivent financer et organiser la collecte, le tri et le recyclage ou la réutilisation des produits qu'ils mettent sur le marché.

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

T.G.A.P : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

Sommaire

Lexique	2
Sommaire.....	4
Partie A : Présentation générale du service	5
1. Service proposé.....	5
1.1. Territoire.....	5
1.2. Mode de collecte	5
2. La Collecte des déchets	7
2.1. Collecte en porte à porte.....	7
2.2. Collecte en point d'apport volontaire (PAV)	7
2.3. Collecte en déchetterie	8
3. Le Traitement des déchets	10
3.1. Schéma général.....	10
3.2. Filières de traitement.....	11
4. La communication	14
Partie B : Les indicateurs techniques.....	15
1. La collecte en PAP et en AV.....	15
1.1. OMR et Biodéchets.....	15
1.2. La collecte sélective	16
1.3. Le Suivi qualité du tri	18
2. Bilan de la collecte	18
3. La collecte en déchetterie	20
3.1. Les déchets banals	20
3.2. Les déchets spéciaux	22
3.3. Bilan déchetterie	24
4. Bilan des quantités collectées	25
4.1 Evolution de la collecte	25
4.2 Bilan des traitements des collectes.....	26
Partie C : Les indicateurs financiers.....	27
1. Charges de la gestion des déchets.....	27
1.1. Charges fonctionnelles	27
1.2. Charges techniques.....	28
2. Financement du service	28
3. Bilan Financier	29
4. Perspectives 2026.....	32

Partie A : Présentation générale du service

1. Service proposé

1.1. Territoire



Champ d'application :

- 14 communes
- 14 171 habitants¹
- 210,87 km²

1.2. Mode de collecte

Type de déchets	Mode de collecte
OMR et biodéchets	Collecte PAP en camion bi compartimenté
Flux BCMPJ (Emballages et papiers)	Collecte PAP
Verre	Collecte en AV
Déchets des déchetteries	Réseau de 4 déchetteries, rotation à la demande

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements professionnels sous réserve de souscription au service de redevance spéciale (environ 300 entreprises sont concernées par cette collecte, sous réserve qu'elle ne dépasse pas 1 100 L par semaine).

Cette prise en charge fait l'objet des divers contrats, renouvelés au 1^{er} janvier 2024 pour la collecte. Le renouvellement du marché de collecte a notamment vu quelques optimisations comme la mise en place des bacs marron à la place des sacs vert afin de réduire les risques de manutention induit par l'utilisation de sac pour la collecte des déchets vert.

¹ Population totale INSEE applicable au 1^{er} janvier 2025

Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP (au 01/01/2024)		
Lot 1	SEPUR	Collecte simultanée des recyclables hors verre /biodéchets et des OMR en PAP

Le marché de prestations relatif à la gestion des déchets des déchetteries, renouvelé au 1^{er} juillet 2023, a été acté de la manière suivante :

Enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets des déchetteries (au 01/01/2022)		
Lot 1	SUEZ RV NORD EST	Déchets ménagers ordinaires (tout-venant, gravats, bois, déchets verts)
Lot 2	SUEZ RV NORD EST	Déchets ménagers valorisés (cartons et métaux)
Lot 3	BROYAGE NORD EST	Alvéole à déchets verts (déchetterie de Tours sur Marne)
Lot 4	EDOVA ENVIRONNEMENT	Déchets des communes (bennes balayeuse et stade, et manifestations)

Autres marchés en cours		
Verre AV	MINERIS	Collecte, transport et traitement du verre

Prestation gratuite de collecte et traitement par les éco-organismes	
ECO DDS	Collecte des DDS des particuliers en déchetterie
ECOLOGIC	Valorisation des DEEE (Collecte réalisée par ENVIE)
CHIMIREC	Huile de vidange (vidage et traitement)
ECOSYSTEM	Collecte et traitement des lampes et néons usagés
COLLECTORS	Collecte et traitement des cartouches
PNR MR	Collecte des capsules/bidules en AV et des housses agricoles en déchetterie
QUATRA	Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires
LE RELAIS NORD EST	Collecte et valorisation des TLC (Textiles Linges Chaussures)
REFASHION	
ECOMAIISON	Collecte et traitement des déchets d'ameublement (Via le SYVALOM)

La collectivité conserve en régie le gardiennage des déchetteries (« haut de quai »).

2. La Collecte des déchets

2.1. Collecte en porte à porte

Le renouvellement du marché de collecte a été l'occasion de réétudier les circuits ainsi que les calendriers de collecte :

Janv. à déc. 2025	OMR	OMR collectif	Biodéchets	Tri
Lundi pair	FONTAINE SUR AY GERMAINE VAL DE LIVRE	AY	GERMAINE MAREUIL SUR AY MUTIGNY	
Lundi impair	AY			
Mardi pair	AVENAY VAL D'OR MUTIGNY	AVENAY VAL D'OR CHAMPILLON DIZY	BISSEUIL FONTAINE SUR AY TOURS SUR MARNE	
Mardi impair	CHAMPILLON DIZY			
Mercredi pair			AY CHAMPILLON	
Mercredi impair				
Jeudi pair	AMBONNAY BOUZY	TOURS SUR MARNE	DIZY HAUTVILLERS NANTEUIL LA FORET SAINT IMOGE	
Jeudi impair	TOURS SUR MARNE			
Vendredi pair	HAUTVILLERS NANTEUIL LA FO- RET SAINT IMOGE	HAUTVILLERS MAREUIL SUR AY	AMBONNAY AVENAY VAL D'OR BOUZY VAL DE LIVRE	
Vendredi impair	BISSEUIL MAREUIL SUR AY			

2.2. Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles et des bidules sur le territoire intercommunal.

- **La collecte du verre en AV.** Les vidanges sont programmées sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCGVM. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCGVM perçoit un soutien financier à la tonne triée.
- **La collecte des textiles en AV.** Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures non souillées. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés. Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.
- **La collecte des capsules et bidules en AV.** Les bennes sont disposées à l'entrée des déchetteries.



2.3. Collecte en déchetterie

Les déchetteries de la CCGVM sont localisées à **Aÿ, Dizy, Mareuil sur Aÿ et Tours sur Marne**. Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés) et sont gardées par cinq agents.



Calendriers des déchetteries :

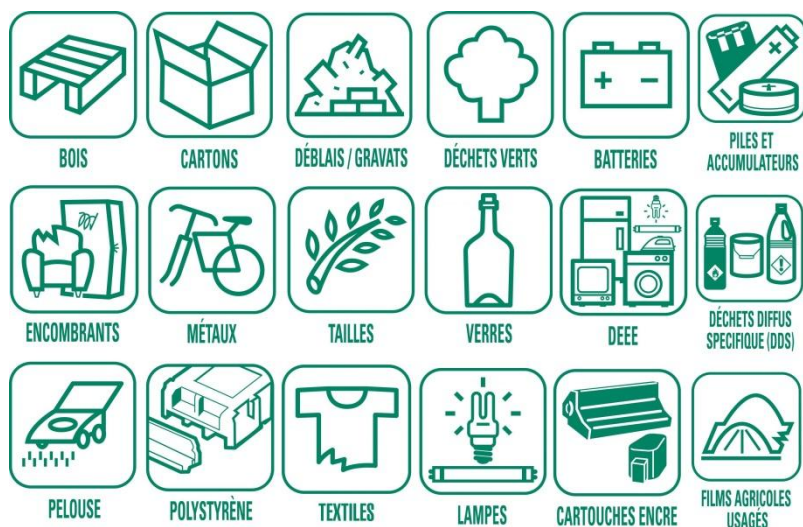
22 SEPTEMBRE > 20 JUIN

	AY	DIZY	MAREUIL / AY	TOURS / MARNE
LUNDI			8h - 12h 14h - 18h	
MARDI	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h		8h - 12h
MERCREDI	14h - 18h		8h - 12h 14h - 18h	14h - 18h
JEUDI		8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h
VENDREDI			8h - 12h 14h - 18h	14h - 18h
SAMEDI	14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 17h

21 JUIN > 21 SEPTEMBRE

	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
LUNDI			7h - 13h	
MARDI	7h - 13h	7h - 13h		7h - 13h
MERCREDI			7h - 13h	7h - 13h
JEUDI	7h - 13h	7h - 13h		7h - 13h
VENDREDI			7h - 13h	7h - 13h
SAMEDI		7h - 13h	7h - 13h	7h - 13h

Déchets acceptés



Déchets refusés

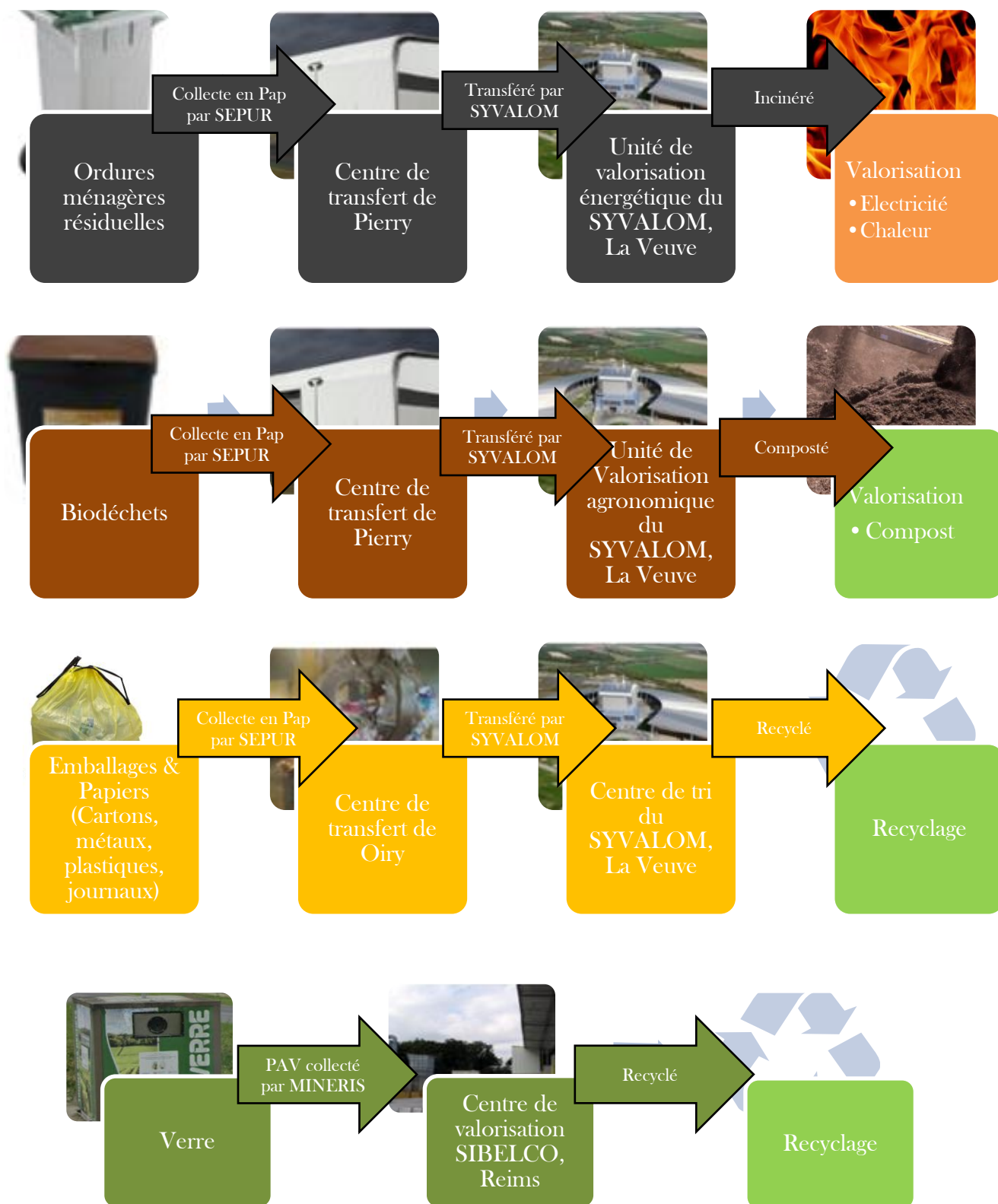


Nous sommes conventionnés avec des éco-organismes agréés par l'état pour la gestion de filière REP. En 2025 de nouvelles filières R.E.P ont été mise en place sur nos différentes déchetteries. Ces filières sont :

- Benne à mobilier ECOMAISON sur Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Tours-sur-Marne
- Benne à bois ECOMAISON sur toutes les déchetteries
- Benne à plastique rigide ECOMAISON sur Tours-sur-Marne
- Benne à plâtre VALOBAT sur Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Tours-sur-Marne

3. Le Traitement des déchets

3.1. Schéma général





3.2. Filières de traitement

Centre de valorisation du SYVALOM - Traitement des OMR/Encombrants et Biodéchets -

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR et les biodéchets de la Marne, dans deux unités distinctes.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, nos déchets sont ensuite transférés à l'usine de la Veuve. Nos OMR (bac gris) et les encombrants des déchetteries sont traités par l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) et nos biodéchets par l'UVA (Unité de Valorisation Agronomique).



Schéma d'implantation des centres de transferts de la Marne

✓ Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité et en chaleur pour réseau urbain. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées. La capacité nominale annuelle du four est de 110 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale VEOLIA.

Deux résidus d'incinération sont obtenus : les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ; et les REFIO : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentent 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.



Unité de traitement des fumées et mâchefers stockés pour la filière routière

✓ Unité de Valorisation Agronomique

Cette unité valorise les biodéchets en compost. Ils sont broyés, mélangés et stockés sous bâche où ils seront ventilés pendant la période de fermentation (1 mois et demi). Sur une aire de stockage, le produit est ensuite humidifié (captage des eaux pluviales) pendant la période de maturation de 2 mois.

A l'issue de cette dernière phase, le compost est mûr, il peut être stocké puis criblé avant d'obtenir un produit stable et conforme aux normes en vigueur ; produit qui sera utilisé par l'agriculture.

La capacité nominale annuelle de l'installation est de 28 000 tonnes et l'installation est exploitée par VEOLIA PROPRETE.



Dispositif de broyage des biodéchets et stockage en alvéole sous bâche.

Centre de tri du SYVALOM - Tri des recyclables hors verre (flux BCMPJ) -

Pour être valorisés, les recyclables (EMR, ancien bac jaune, et JRM, ancien bac bleu), doivent d'abord être triés. Cette manipulation est réalisée depuis le 1^{er} avril 2016 au nouveau centre de tri automatisé du SYVALOM à la Veuve, exploité par SUEZ.

Les déchets recyclables sont ainsi séparés par matériaux, pour être expédiés en balles vers les recycleurs.

Dans ce centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d'écarter les déchets non recyclables (erreur de tri), qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMR. En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.



Exemple de balles de plusieurs sortes d'emballages plastiques.

Centre de traitement SIBELCO Reims

- Traitement du verre -

Concernant **le verre** (PAV), il est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France. Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est ensuite acheminé vers l'usine de recyclage.

Traitement des déchets de déchetteries

GRAVATS	Ils sont broyés pour être utilisés dans le BTP, majoritairement valorisés en remblais, par BROYAGE NORD EST à Livry Louvercy
CARTONS	Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons.
BOIS	Ces déchets seront broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.
DÉCHETS VERTS	Ils sont dirigés vers un centre de compostage, comme celui de la société Broyage Nord Est sur la ZAC de la Côte des Noirs à Tours sur Marne ou encore le centre de valorisation agronomique du SYVALOM .
FERRAILLES	Les ferreux seront broyés et recyclés par Ets HAUBOURDIN .
TOUT VENANT	Le contenu étant complexe quant à la diversité des matériaux, aucun tri n'est effectué. Depuis le 1 ^{er} juillet 2016, ils alimentent les fours du Centre de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve.
DÉCHETS DE BALAYEUSE	Ces déchets sont envoyés à C'MATER à Courcy
DMS	Ils sont collectés en déchetterie et traités par des sociétés agréées par l'Eco organisme Eco-DDS. Pour notre collectivité, il s'agit de CHIMIREC à Saint Just en chaussée (60). Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

4. La communication

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri, la collecte et le traitement des déchets, en s'adaptant aux différents publics.

Accueil quotidien à la CCGVM

C'est principalement au siège de la CCGVM qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe (avec ou sans rendez-vous), soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagés. Questions récurrentes : la collecte des déchets, les horaires des déchetteries et la gestion des bacs.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchetterie, complété par la distribution de documents informatifs.

Interventions dans les écoles

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets. Elles sont réalisées dans les écoles du territoire, pour tous les niveaux, sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

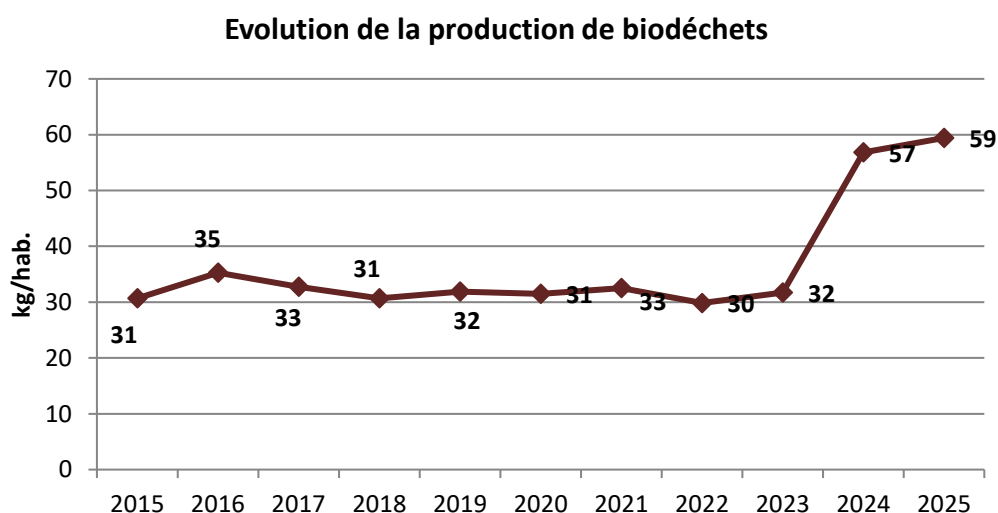
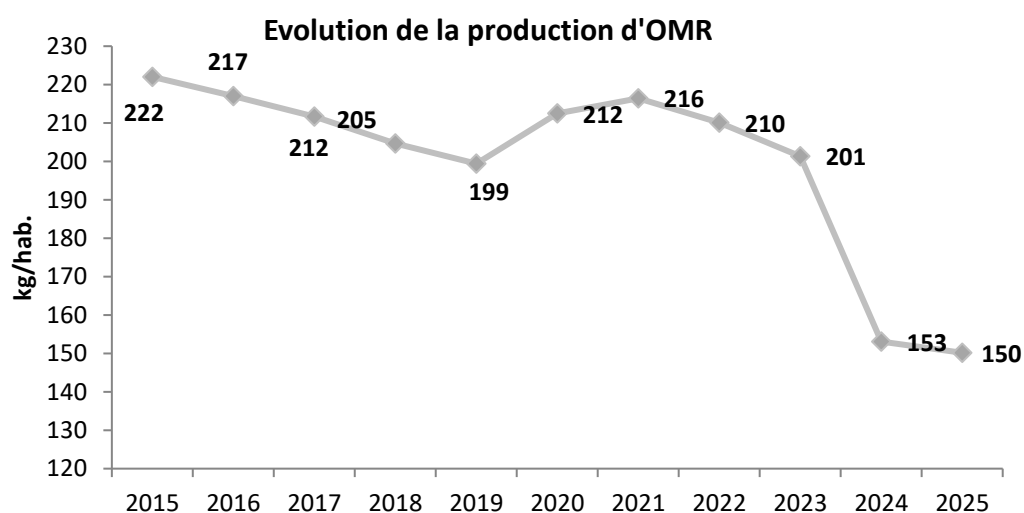
Communication sur la mise en place des bacs marrons pour les déchets verts

Au 31 octobre 2025, l'arrêt total du ramassage des sacs vert et leur remplacement par des bacs marron ont été effectués. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants pour les prévenir de ce changement. De plus, des communications ont été faites dans l'InfoTri, sur PanneauPocket, sur le site internet, et en commission déchets.

1. La collecte en PAP et en AV

1.1. OMR et Biodéchets

OMR et BIODECHETS		
OMR	Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels (ayant adhéré au service)	
	2 127,56 tonnes (-4,65%)	150 kg / hab. (- 2%)
BIODECHETS	Déchets acceptés : restes de repas, épluchures, branchages, tontes, tailles : tous déchets fermentescibles	
	842,03 tonnes (+ 4%)	59,5 kg / hab. (+ 4,5%)
Bilan	OMR : le ratio de collecte reste stable Biodéchets : augmentation mise en place collecte des restes alimentaires	

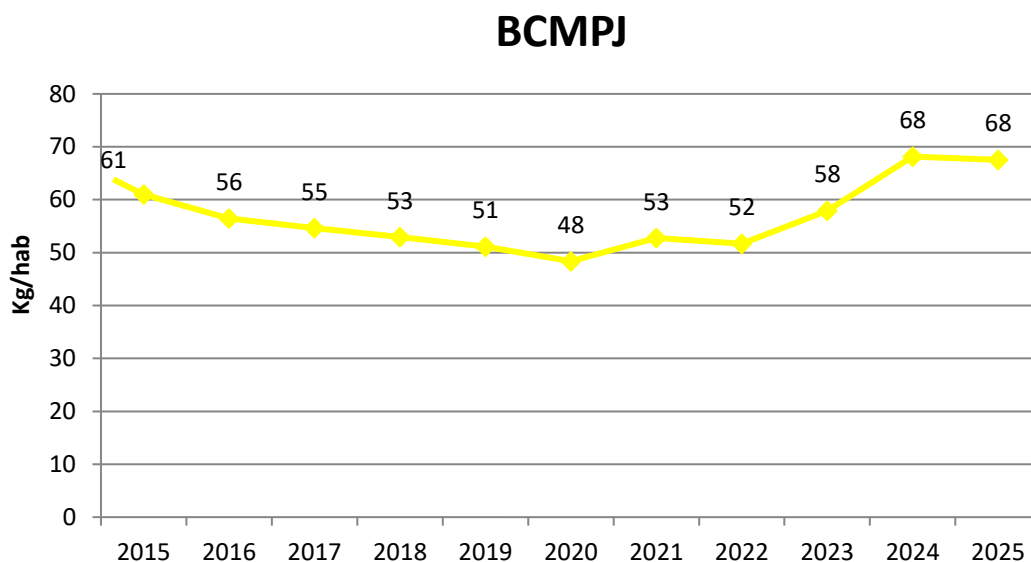


1.2. La collecte sélective

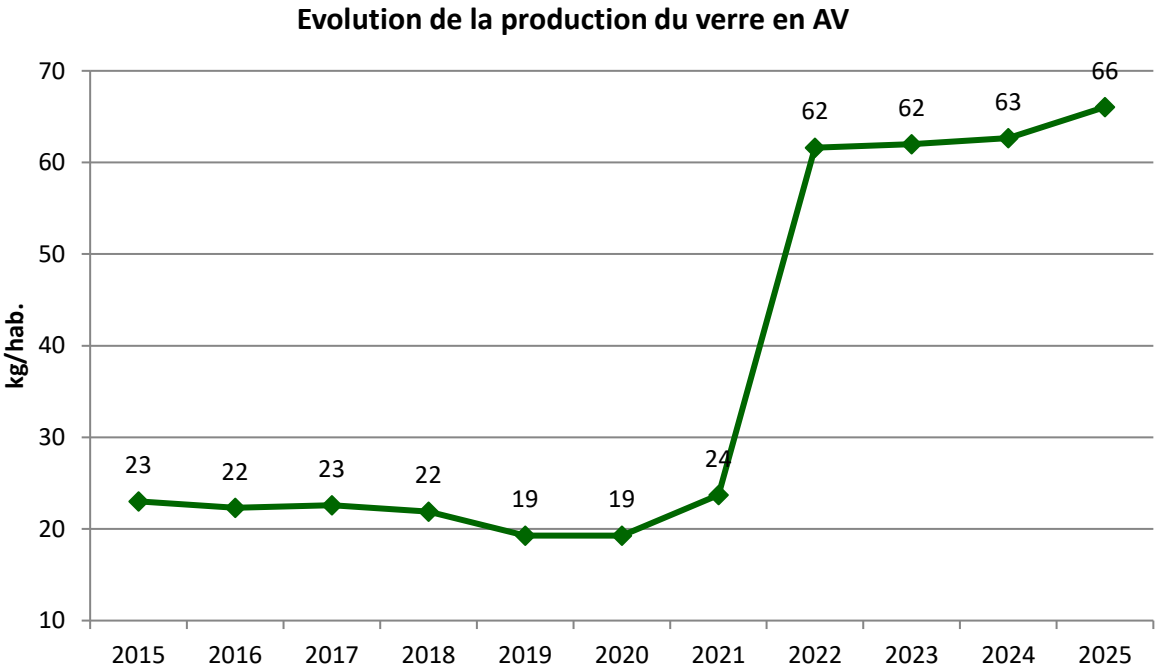
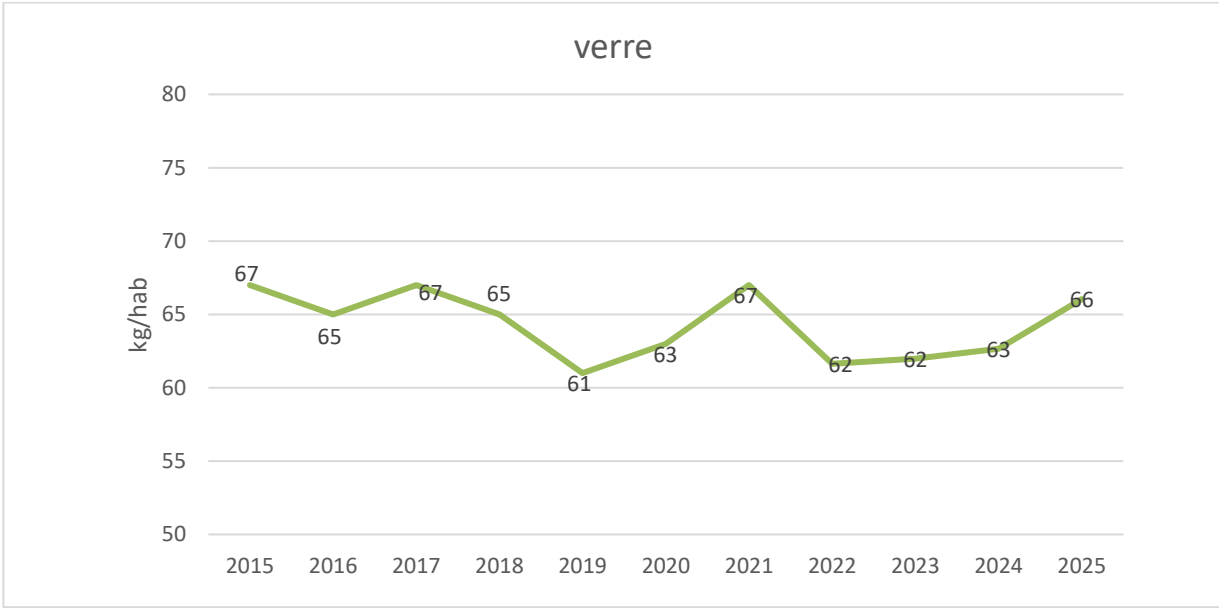
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la collecte des recyclables se fait en flux unique, en mélangeant les emballages aux papiers. En 2018, tout le territoire est passé à la collecte en sacs (hors collectifs et professionnels qui conservent leur bac jaune).

En 2023 il y a eu le passage aux extensions de consignes de tri.

Recyclables secs hors verre (BCMPJ anciens EMR et JRM)	
Déchets acceptés : bouteilles et flacons en plastique, cartons, briques alimentaires, emballages en métal, journaux, revues, magazines, impressions et tous déchets de papiers propres	
956,5 tonnes (-1,7%)	67,5 kg / hab. (-0,8%)
Bilan	La collecte se stabilise



Verre		
Déchets acceptés : bouteilles, bocaux et pots en verre (sans bouchons ni couvercles)		
Verre	936,16 tonnes (+5%)	66 kg / hab. (+5%)
Bilan	Légère augmentation, le tonnage revient à ce qu'il été avant l'arrêt du PAP	



1.3. Le Suivi qualité du tri

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2025, 9 caractérisations ont été réalisées sur ce flux en mélange.

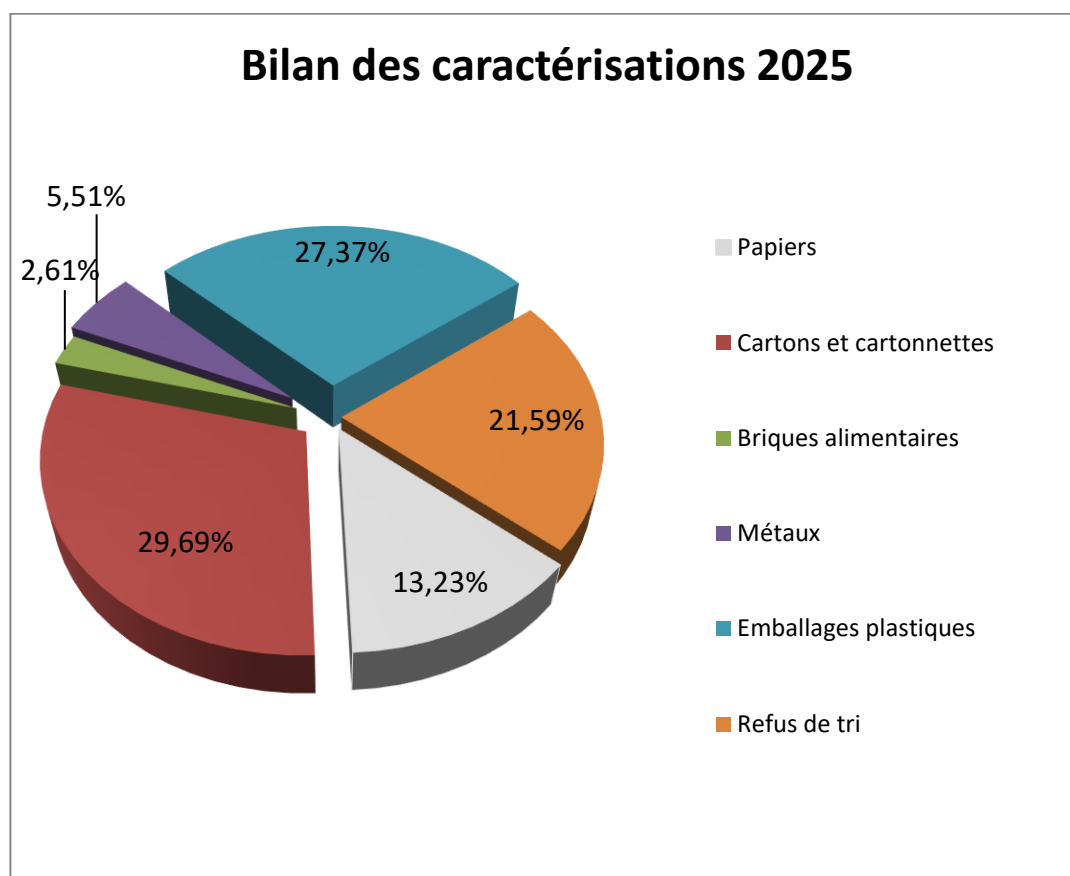
Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

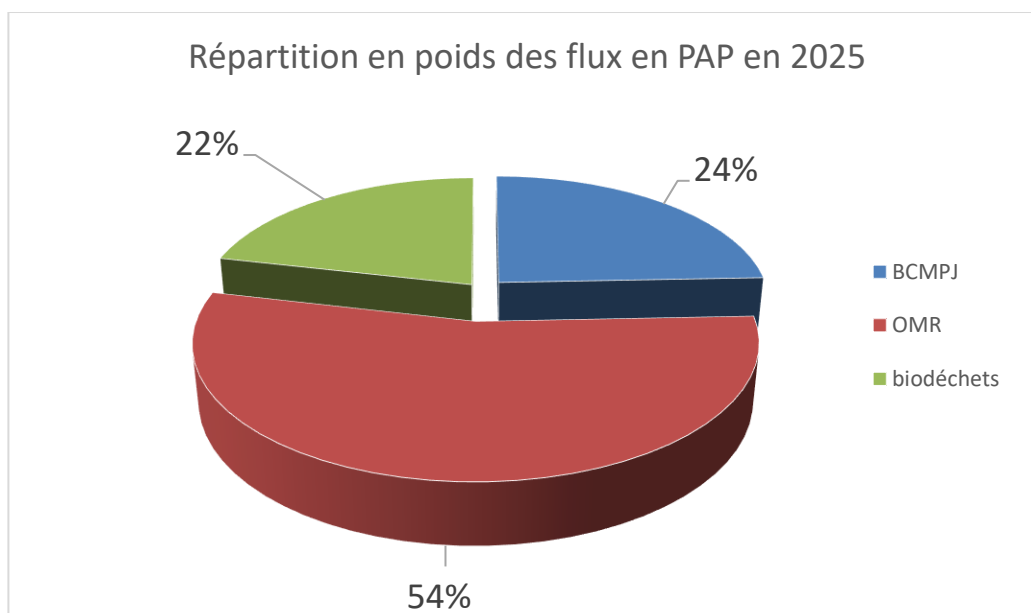
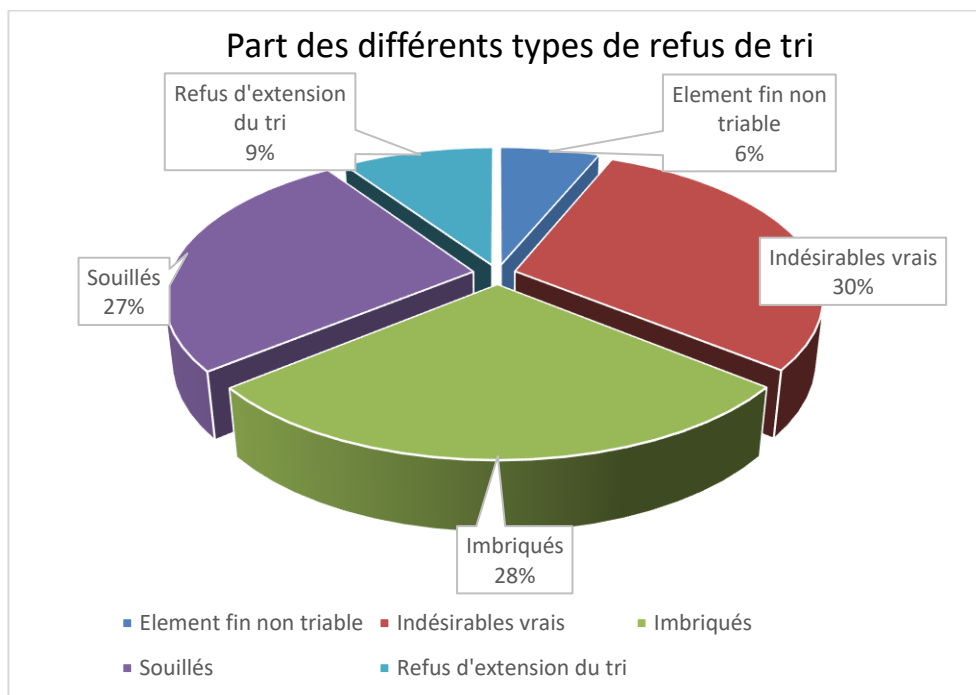


Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2025 est de 21,59 % (14,53 % en 2024).

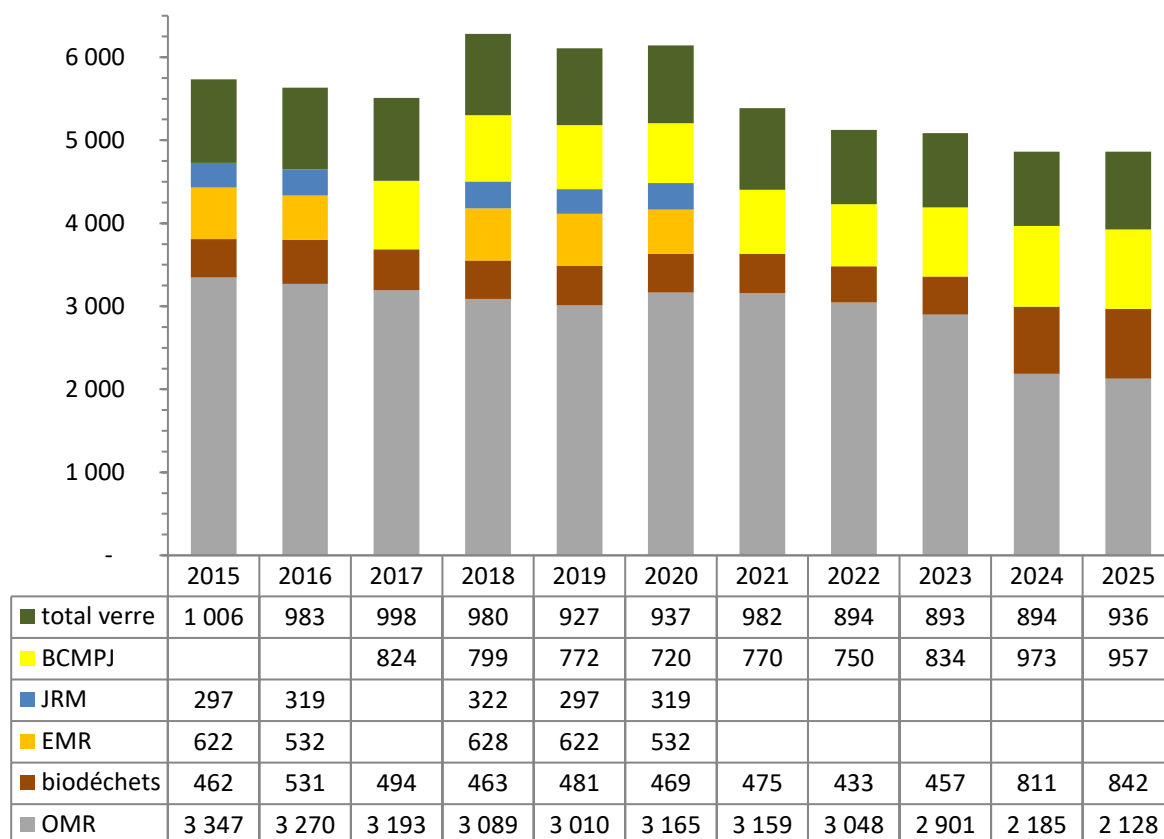
Les refus de tri ont augmenté et la tendance semble se confirmer pour 2026, malgré les extensions des consignes de tri mises en place en 2023 qui sont censées simplifier le geste de tri.

2. Bilan de la collecte





Evolution des tonnages



A noter :

- En 2013, passage de 16 à 17 communes.
- En 2019, passage au tri en mélange (papiers et emballages)
- En 2023, passage aux extensions des consignes de tri
- En 2024, changement de fréquence de collecte des ordures ménagères et extension de la collecte des biodéchets aux immeubles et aux professionnels
- En 2025, mise en place de la collecte des restes alimentaires avec la collecte existante des déchets verts

3. La collecte en déchetterie

3.1. Les déchets banals

Les déchets banals se composent des flux suivants :

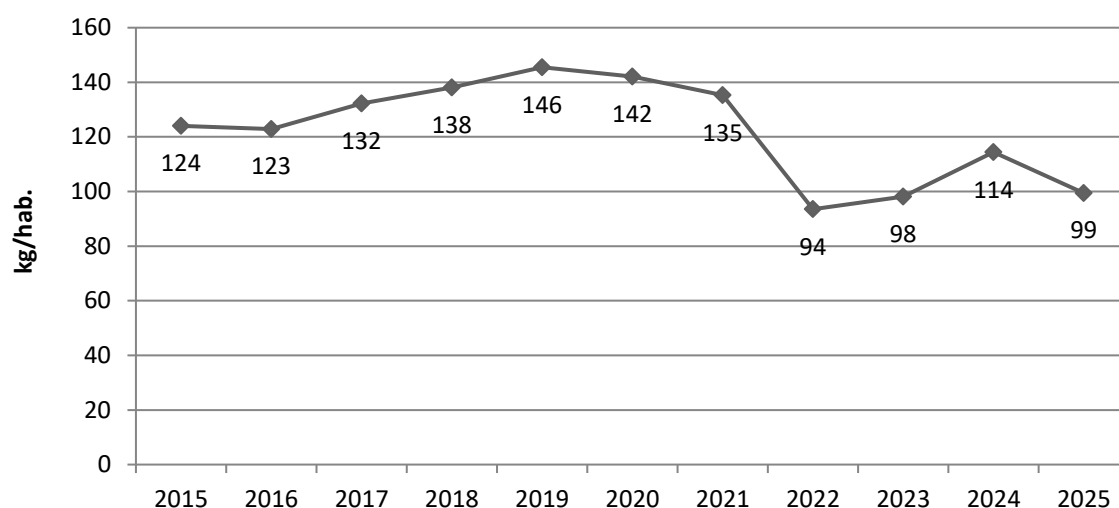
- **Gravats** : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) ; sauf substances dangereuses, plâtres et amiante-ciment ;
- **Déchets verts** : feuilles mortes, déchets d'égavage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- **Bois** : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- **Cartons** : tout carton propre ou, aplatis.
- **Tout Venant** : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques.
- **Métaux** : tous les métaux

Bilan des apports en déchetterie (bennes)					
Déchets (en tonnes)	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE	BILAN
GRAVATS	178	-	374	214	766 tonnes (+23 %)
DECHETS VERTS	92	100	129	293	614 tonnes (-26 %)
BOIS	23	18	28	18	87 tonnes (-86 %)
CARTONS	47	35	101	70	253 tonnes (- 10 %)
TOUT VENANT	348	165	672	224	1 409 tonnes (- 16 %)
ECO MAISON	144	77	380	232	
mobilier	6	-	102	47	
bois	138	77	278	174	833 tonnes (+200 %)
plastique rigide	-	-	-	11	
MENUISERIE VITREE	-	-	-	3	3 tonnes
PLATRE	25	-	58	44	
Suez	-	-	-	22	127 tonnes (+226)
Valobat	25	-	58	22	
METAUX	-	-	1	1	2 tonnes =
Autres déchets banals collectés					
Déchets des communes			93 tonnes		+72 %

Arrêt de la filière bois pour mettre en place la reprise du bois par l'éco-organisme Eco Maison avec qui nous travaillons déjà pour le mobilier.

Mise en place de bennes à plâtre avec l'aide de l'éco-organisme Valobat en avril 2025 ainsi que de la filière menuiserie vitrée. Cette installation de récupération de la filière PMCB permet de réduire les apports dans le tout-venant.

Evolution du ratio "benne tout venant"



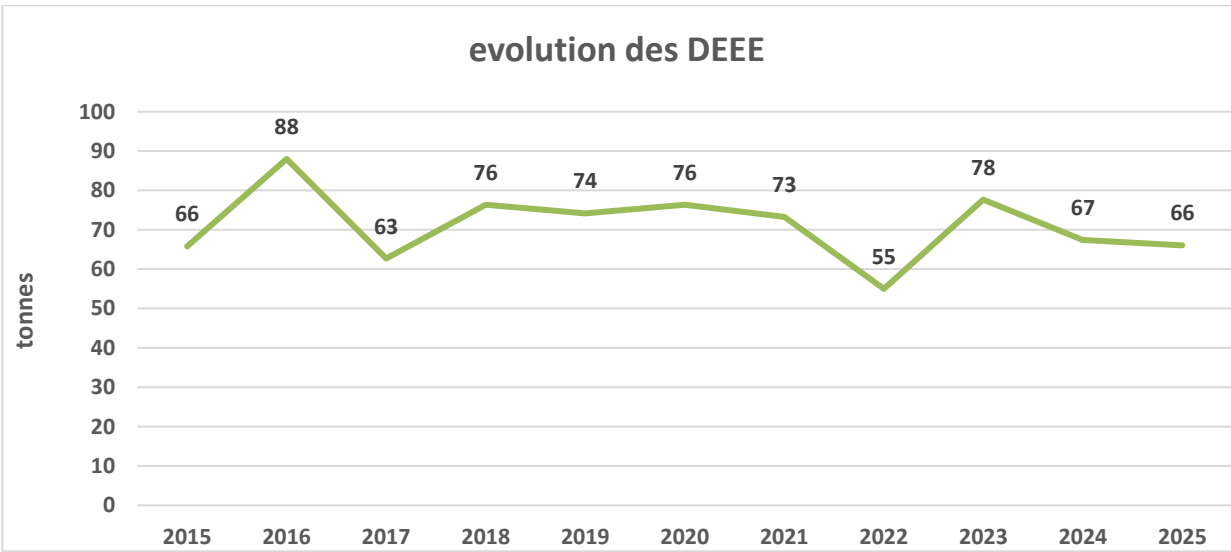
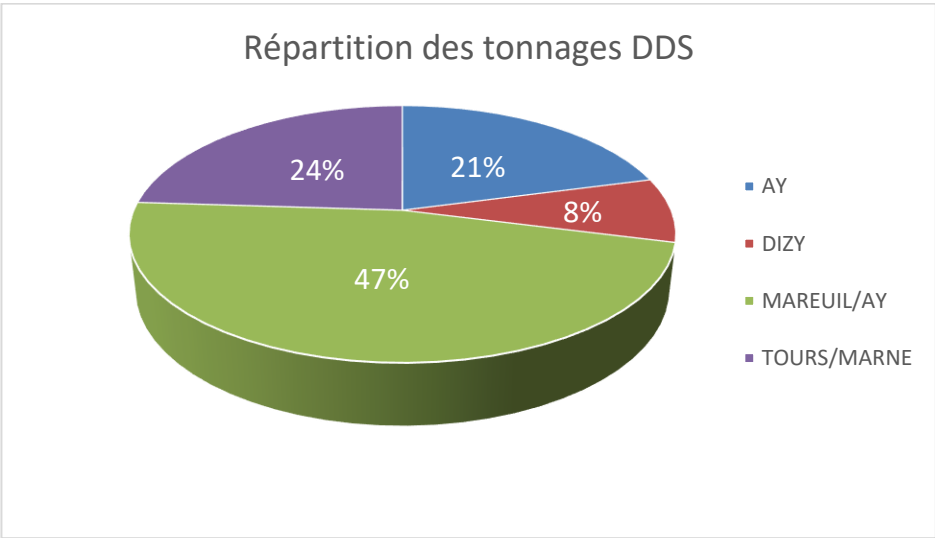
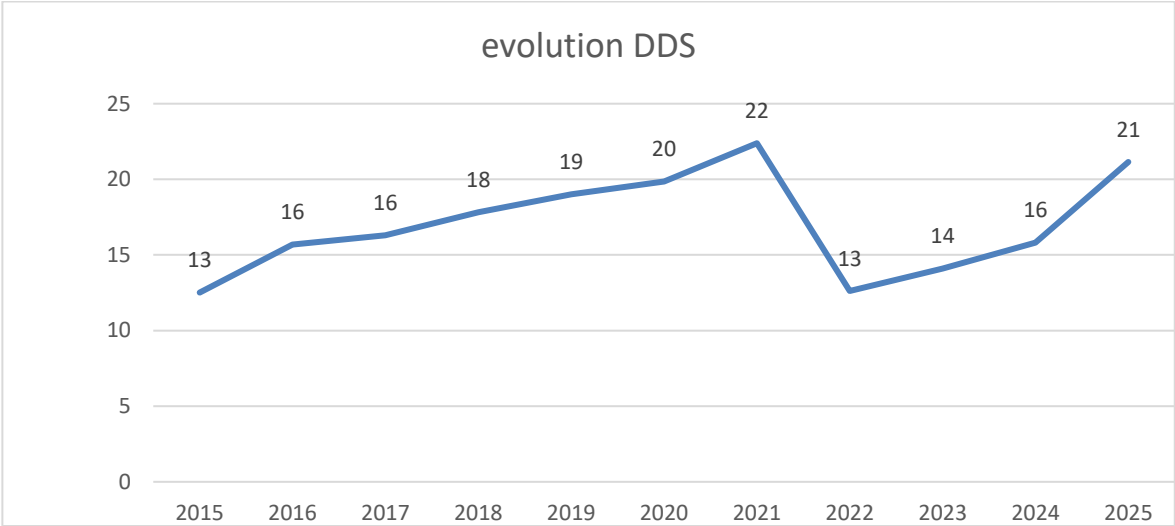
Bilan des apports de la Ressourcerie (traités par la CCGVM)

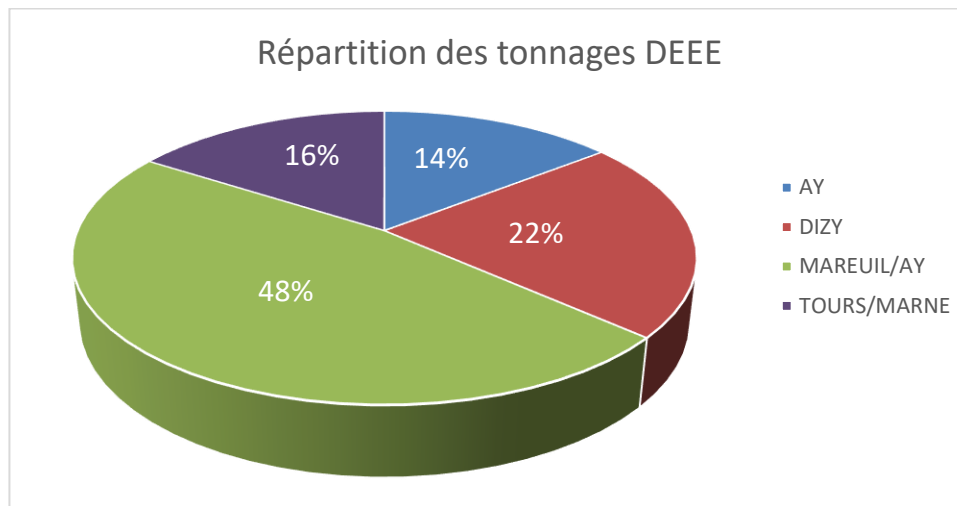
Métaux	5 tonnes	-55 %
Tout venant	23 tonnes	-40%
Bilan	28 tonnes	-43 %

3.2. Les déchets spéciaux

Déchets ménagers spéciaux

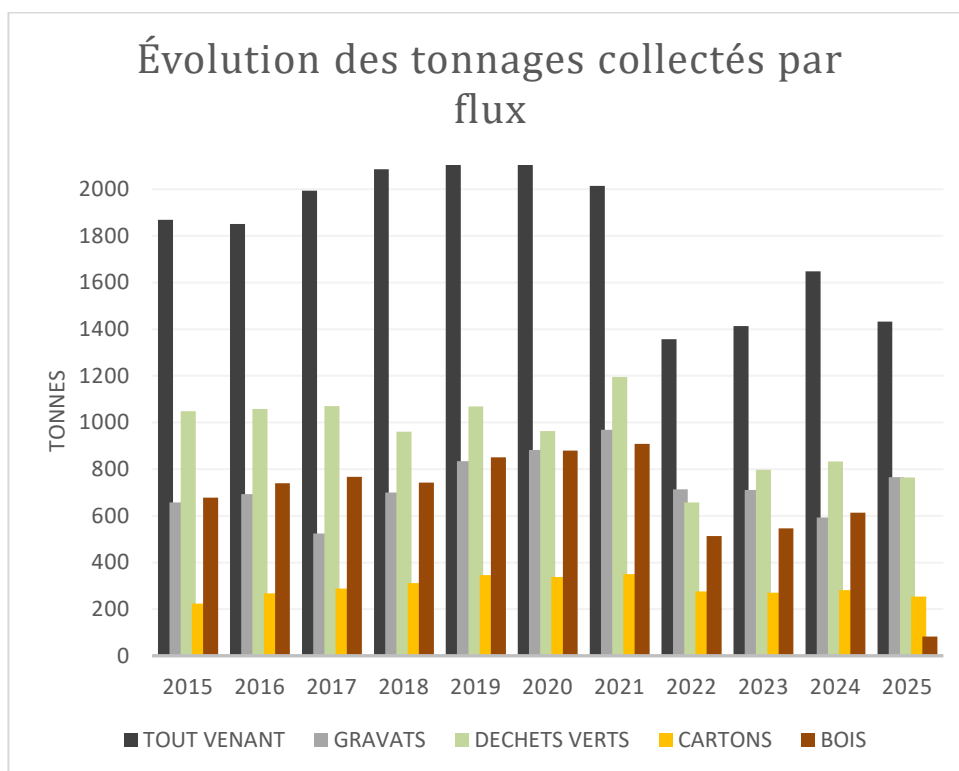
Déchets	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE	BILAN
DDS	4,41 tonnes	1,72 tonnes	9,94 tonnes	5,07 tonnes	21,14 tonnes (+ 34%)
DEEE	9,53 tonnes	14,60 tonnes	31,36tonnes	10,54 tonnes	66,03 tonnes (-2%)
Bilan 2025 DMS					
87,17 tonnes (+5%)					





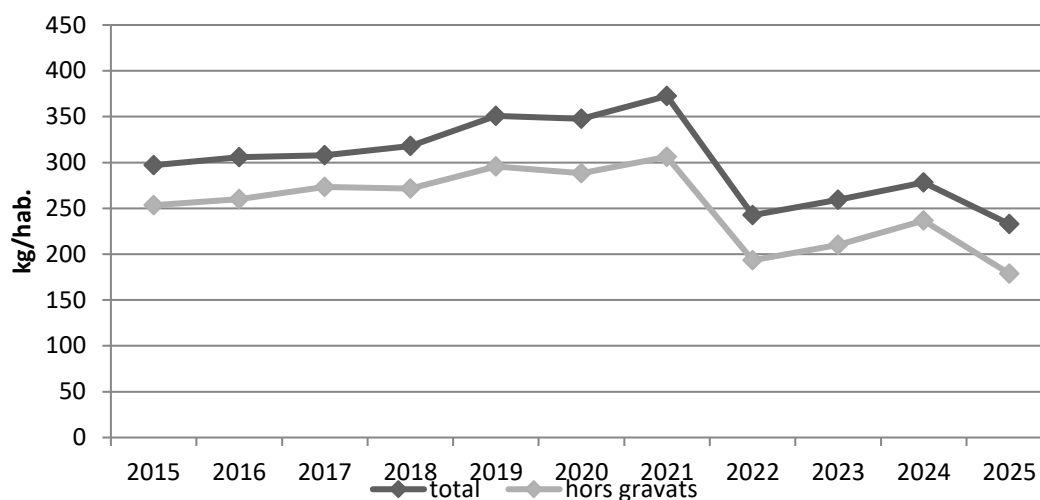
3.3. Bilan déchetterie

Bilan 2025 collecte en déchetterie :
3 299 tonnes (-16%) - 233 kg/hab. (-16%)



Rappel : Arrêt de la reprise du bois par Suez en avril, passage avec l'éco-organisme Eco Maison

Évolution de la collecte en déchetterie



4. Bilan des quantités collectées

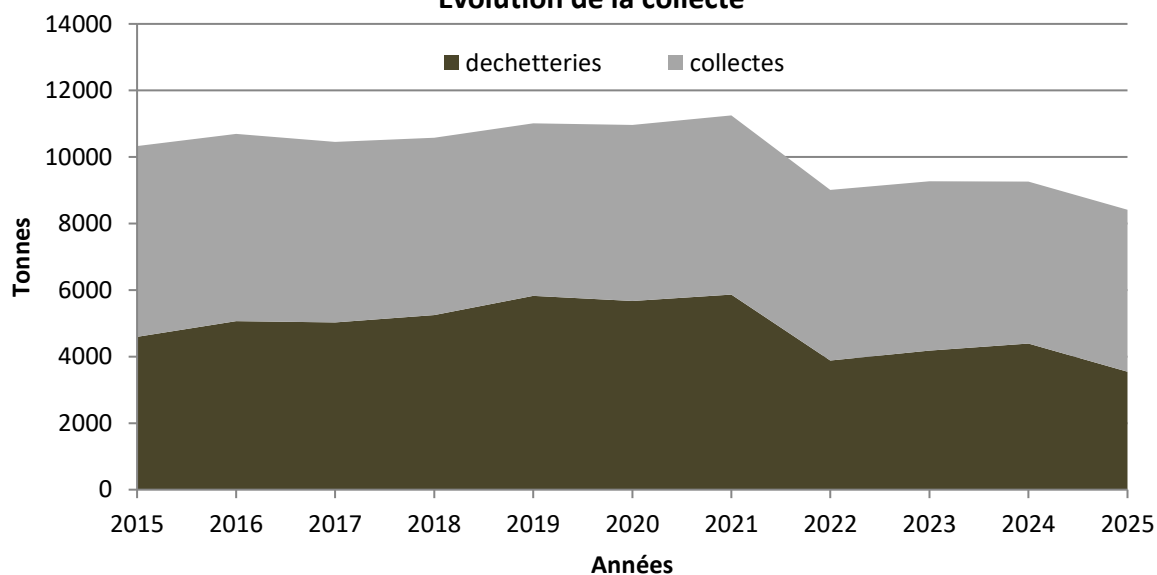
4.1 Evolution de la collecte

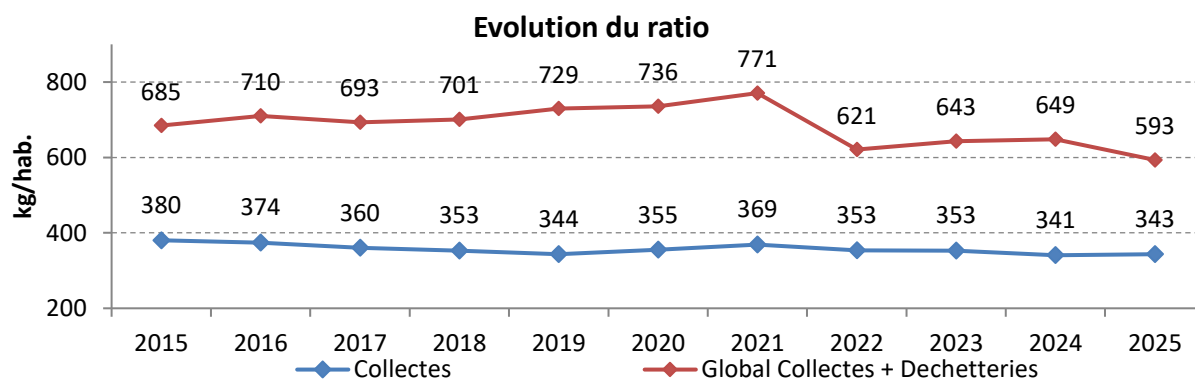
Bilan 2025

8 248 tonnes (-11 %) - 582 kg/hab. (-11 %)

Au global, légère diminution des tonnages collecté

Evolution de la collecte





En ratio par habitant on voit que malgré une quantité globale collectée en diminution, la quantité de collecte stagne en comparaison avec l'année 2024 mais qu'il y a une diminution notable si on y intègre la collecte en déchetterie.

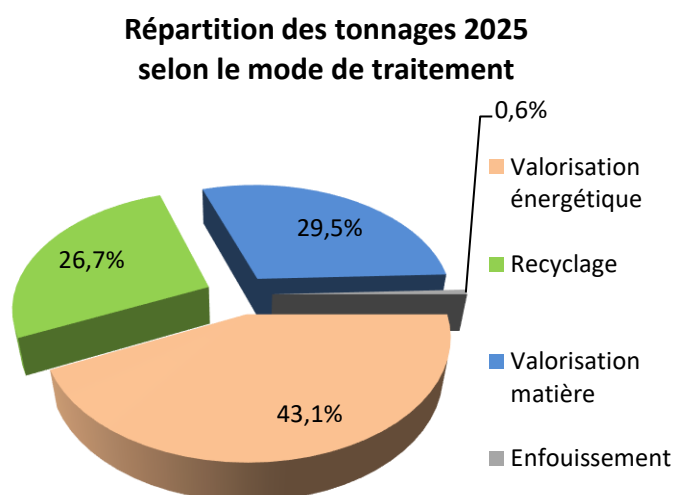
4.2 Bilan des traitements des collectes

Les déchets sont traités, en fonction de leur nature, par :

- Recyclage
- Valorisation énergétique
- Enfouissement*.

Par rapport à 2024 la proportion d'enfouissement stagne (de 0,4 à 0,6%). Les déchets enfouis sont les déchets communaux (type déchets de balayeuse).

Les encombrants de déchetteries sont traités par valorisation énergétique depuis le 1^{er} juillet 2016. On note en 2025 par rapport à 2024 une diminution de 3% de la valorisation énergétique et une augmentation de 3% de la part de recyclage et de valorisation matière.



(*enfouissement hors gravats, déchets inertes)

Partie C : Les indicateurs financiers

Avant-propos

La CCGVM s'est engagée en 2014 dans la démarche ComptaCoût de l'ADEME. Les indicateurs financiers 2025 sont donc issus de cette logique de comptabilité. L'organisation des coûts ne permettra pas de déterminer l'évolution des coûts pour chaque poste.

Cette démarche permet la construction d'une matrice à partir des données financières demandées par l'ADEME. Cette matrice permet une visibilité globale des indicateurs financiers.

Cette matrice renseigne les coûts des 5 flux de déchets identifiés pour la CCGVM.

Définition de la méthode ComptaCoût de l'ADEME

ComptaCoût est une méthode permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit selon une logique de flux de déchets d'une part (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchetteries...) et étapes techniques de gestion d'autre part (collecte, tri, traitement, stockage...).

ComptaCoût s'appuie sur les principes de la comptabilité publique.

ComptaCoût répond à 3 objectifs essentiels :

- L'implantation au sein de la collectivité d'un dispositif de suivi des coûts de gestion du service déchets ;
- La connaissance et l'analyse fine des coûts, l'évaluation des actions engagées, l'anticipation ;
- La communication tant interne qu'externe : dans la collectivité, entre collectivités, vers les usagers, en direction des pouvoirs publics

1. Charges de la gestion des déchets

1.1. Charges fonctionnelles

Les charges fonctionnelles se composent des charges liées à la communication et des charges de structures (part des charges globales de la CCGVM rattachées à la gestion des déchets). Ces charges sont ensuite réparties sur les 5 flux de déchets.

Charges fonctionnelles	
Charges de structure	87 700 €
Charges de communication	13 238 €
100 938€ – 7,12 €/hab.	

1.2. Charges techniques

Les charges techniques se composent des charges liées directement à la collecte et au traitement des déchets. *Exemple : collecte du verre en PAP, achats de récipients de collecte, tri des recyclables, etc.*

Charges techniques en HT	
Prévention	29 000€
Précollecte (achats des contenants)	102 455€
Collecte (PAP, AV et déchetteries)	874 004€
Transport / traitement des déchets	1 361 588€
2 367 047 € HT - 167,03€/hab.	

2. Financement du service

Produits et soutiens	
Ventes de matériaux et énergie	107 528 €
Soutiens des éco-organismes, subventions	454 920 €
Autres contributions	
TEOM (5,5%)	946 881 €
Redevance spéciale et facturation déchetterie	26 901 €
1 536 230 € - 108,41 €/hab.	

Le complément est assuré par le budget général pour 931 755€.

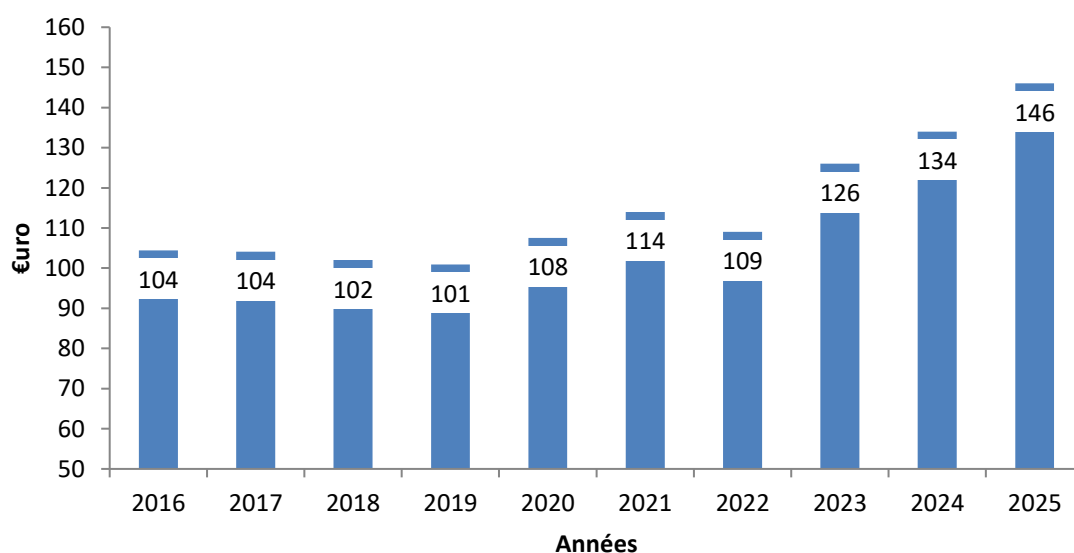
Le taux de TEOM 2025 : 5,5%

3. Bilan Financier

Bilan financier 2025 CHARGES : 2 465 985 € HT RECETTES : 1 536 230 € HT DONT CONTRIBUTIONS : 973 782 € HT	
Coût aidé TTC (coût résiduel)	2 066 083 €
Dont TVA acquittée	162 547 €
145,80 €/hab. Coût global en hausse	

Les données suivantes concernent le coût aidé, c'est-à-dire le **coût résiduel** à la charge de la collectivité une fois les recettes industrielles, les soutiens des organismes agréés et les aides déduites des charges (coût complet en TTC).

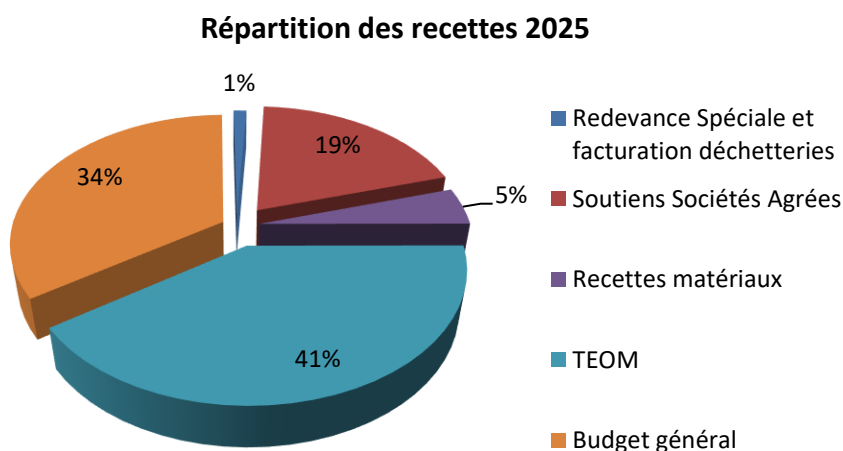
Evolution du coût aidé du service en €/hab.



Coût par flux, à la tonne et par habitant :

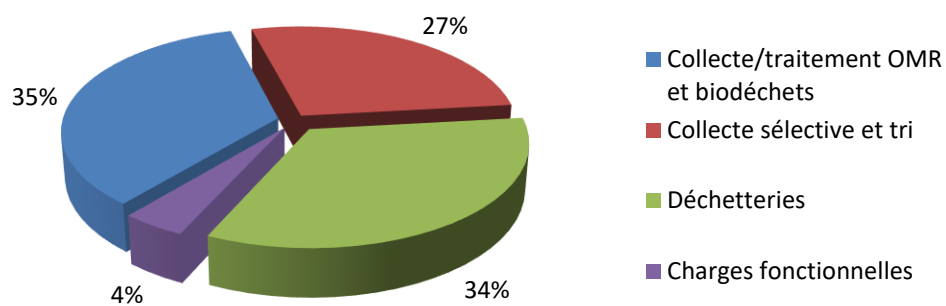
Coût aidé en € TTC		OMR	Verre		Recyclable hors verre	Biodéchets (ménages)	Déchets des déchetteries	TOTAL
			PAP	AV				
Coût aidé à la tonne	2025	303	0	61	253	351	264	255
	2024	291	0	30	259	252	209	220
	2023	264	0	42	156	457	183	205
	2022	225	0	57	107	395	177	186
	2021	197	82	7	33	409	127	149
	2020	195	87	9	88	493	115	149
	2019	200	88	0	42	512	106	143
	2018	187	80	4	70	489	124	149
	2017	180	83	5	86	419	144	155
Coût aidé à l'habitant	2025	46	0	4	17	21	58	146
	2024	44	0	2	18	14	56	134
	2023	54	0	3	9	14	44	126
	2022	48	0	3	6	12	39	109
	2021	44	4	0	2	14	47	114
	2020	41	4	0	4	16	40	108
	2019	40	4	0	2	16	37	106
	2018	38	3	0	4	15	40	102
	2017	38	4	0	5	14	42	104

Ces valeurs diffèrent du strict exercice comptable car la méthode ComptaCoût de l'ADEME suit des règles précises et permet de comparer une collectivité à une autre. Ainsi, certains éléments sont ici pris en compte et peuvent amener une différence avec le compte administratif : durée d'amortissement définie dans la méthode, prise en compte des charges de structures, etc.

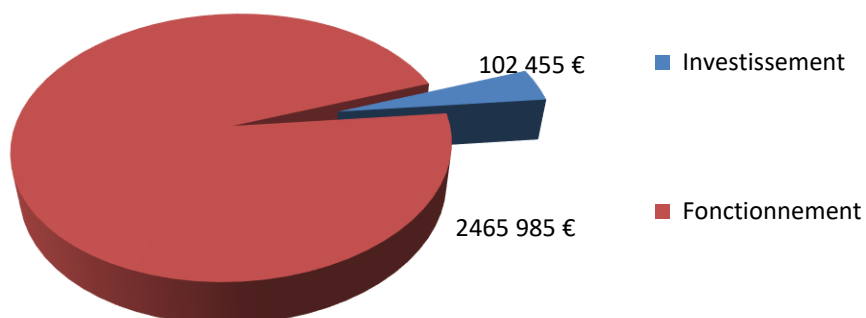


Achat de bacs de collectes plus important, investissement pour la collecte des déchets verts en bac plutôt qu'en sac.

Répartition des dépenses 2025



Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service (fonction 812)



4. Perspectives 2026

La CCGVM va :

- Sécuriser les déchetteries avec l'installation de la vidéo-protection.
- Mener une étude pour spécialiser les déchetteries et ainsi rationaliser les bennes du territoire sur les différentes déchetteries. La spécialisation des déchetteries est un moyen de mettre en place de nouvelle filière prise en charge par les éco-organismes de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)*. Et ainsi continuer à sortir des déchets du tout-venant.
- Maintenir notre collaboration avec la filière REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).

*La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'inspire du principe "pollueur-payeur". Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Le dispositif des filières REP a véritablement pris son essor en France, avec le décret du 1er avril 1992 sur les emballages ménagers. Depuis sous l'impulsion de réglementations nationales et européennes, ce dispositif a été élargi, à la fois sur la nature des produits concernés, mais également sur le champ couvert par celle-ci (prévention, réemploi, réparation...)

Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnels.

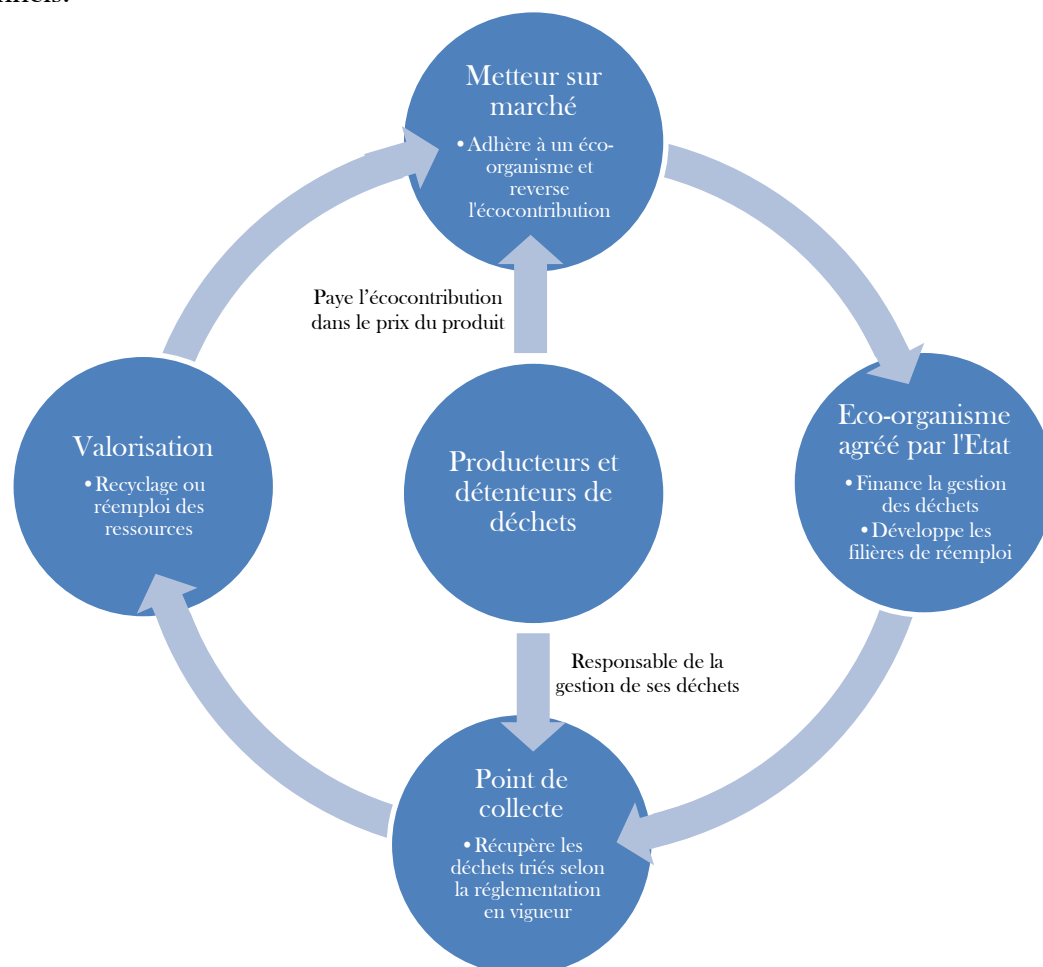


Schéma de fonctionnement d'une filière REP